



Cercle OHADA du Burkina

Ensemble, construisons l'Afrique de demain

Récépissé : n° :

N00000508101/MATD/SG/DGLPAP/DOA
SOC- du 18 janvier 2019

**Contacts : Siège social Immeuble
CERPAMAD sis à la Zone du bois
Adresse 06 BP 10 028 Ouagadougou
06- Téléphone : + 226 75 31 57 92 ou
+226 78 27 00 74**

E-mail :

cerclohadaburkina@yahoo.fr
cerclohadaburkina@gmail.com

Association apolitique, à but non lucratif régie par la loi n°10/92/ADP du 15/12/1992 portant liberté d'association.

| Présentation

Cercle OHADA du Burkina est une association née de la volonté d'un groupe de personnes étudiants, enseignants, praticiens et professionnels du droit des affaires de créer un cadre de rencontres, d'échanges, de réflexions et d'études sur des questions relatives au Droit des affaires, issu de l'OHADA.

Cercle OHADA du Burkina a été créé le **30 mai 2009** au CERPAMAD et reconnu par un premier récépissé n°2009/596/MATD/SG/DGLPAP/DAOS OC du **13 octobre 2009**. Il est dirigé par un **Comité Exécutif** composé de cinq (5) membres élus en assemblée générale pour un mandat de cinq (5) ans renouvelable. Il existe des sections locales dans différentes localités comme Ouagadougou, Bobo, Ouahigouya et Fada. Il dispose de cellules dans les universités publiques et privées du pays ainsi que les écoles d'enseignements supérieurs

Cercle OHADA est membre du réseau UNIDA (Association pour l'Unification du Droit en Afrique) qui œuvre pour la promotion et la vulgarisation du droit des affaires en Afrique et dans le monde à travers le site www.ohada.com qui lui apporte son appui pour la réalisation de ses activités.

| Organisation

Le **Comité Exécutif** est l'organe de direction de Cercle OHADA il se réunit d'ordinaire au moins une fois par trimestre au besoin en virtuel.

L'Assemblée générale est l'instance qui regroupe l'ensemble des adhérents du Cercle OHADA. Elle est convoquée par le CE au moins une fois dans l'année.

La **Section locale** du club OHADA regroupe les adhérents du club dans une localité donnée. Elle dirige un bureau d'au moins trois (3) personnes.

Les **Cellules** des universités et établissements d'enseignements qui servent de lien entre le Comité Exécutif et les adhérents dans l'établissement.

| Objectifs

Cercle OHADA du Burkina à pour objectifs principaux de contribuer :

- à la formation des praticiens et professionnels en droit des affaires OHADA
- à la promotion et à la vulgarisation du droit des affaires OHADA dans tous les milieux
- à favoriser des rencontres d'échanges entre les universitaires et les praticiens du droit des affaires OHADA à l'enrichissement du droit des affaires OHADA
- à veiller à la mise en œuvre effective du droit des affaires OHADA

| Activités et stratégie

Dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, Cercle OHADA organise les activités suivantes :

- Journées OHADA d'information et de sensibilisation sur le Traité et les Actes uniformes de l'OHADA
- Colloques, Formations, Conférence débats et séminaires sur le droit OHADA
- Etudes et consultations sur le droit OHADA
- Elaboration et Diffusion de la documentation sur le droit OHADA

| Source de financements

Les activités de Cercle OHADA sont financées principalement par les :

- Droits d'adhésions
- Cotisations annuelles
- Subventions
- Dons et legs

| Adhésion et cotisation

L'adhésion à Cercle OHADA est libre et volontaire pour toute personne sans

distinction de race, de nationalité, de sexe sous condition de s'acquitter du droit d'adhésion et s'engager à respecter les les textes fondamentaux du club qui sont les Statuts et le Règlement intérieur. Une cotisation annuelle est exigée par personne à verser auprès de la trésorerie du club.

| Partenaires

Pour ses activités, Cercle OHADA bénéficie de l'appui de plusieurs structures publiques et privées au niveau national et international. Il s'agit particulièrement de:

- UNIDA / www.ohada.com
- Juriscope / Université de Poitiers
- Les Universités et les établissements d'enseignements supérieurs publics et privés
- Commission Nationale OHADA

| Le Comité Exécutif

A l'issue de l'assemblée générale statutaire tenue en juin 2025 au CERPAMAD le Comité exécutif élu pour deux (2) ans par les participants est composé comme suit :

Président : BAMA Alfred, Enseignant à l'UFR/SJP de l'université Thomas SANKARA

Secrétaire général : Cyriaque T. DABIRE, Juriste

Trésorier : KAGAMBEGA Ali, Juriste à Terre des hommes

Responsable aux relations extérieures et aux projets : Soumaïla NIAMBA, Inspecteur du Trésor

Responsable à la Communication et l'Organisation : Antoine ILBOUDO, Juriste

Ensemble, construisons l'Afrique de demain !